

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, il convient tout d'abord de préciser que le ministère de l'Agriculture ne gère pas l'Office canadien de commercialisation des œufs.

Une voix: C'est l'Office canadien de commercialisation des œufs qui dirige le ministère.

M. Whelan: L'Office canadien de commercialisation des œufs administre ses propres affaires. J'en dirai plus long là-dessus au cours de la journée.

• (1130)

M. Beatty: Le ministre nous dirait-il si lui et ses hauts fonctionnaires étaient au courant du fait que l'approvisionnement en œufs dépassait la capacité des entrepôts et que les stocks ont dû être entreposés dans les installations habituellement réservées à l'entreposage des pommes? Se rendaient-ils compte que les œufs se gâteraient probablement à moins qu'on n'intervienne pour rectifier la situation? Tout cela, en dehors du fait que le représentant puisse vouloir assumer ou rejeter toute responsabilité en ce qui a trait aux agissements de l'Office de commercialisation.

M. Whelan: Une audience publique aura lieu pour mettre au jour tous les faits dans cette affaire. Si le député veut une audience publique, et d'après ce qu'il m'a dit, il en veut une, nous devons alors veiller à ce que tous les faits soient révélés au lieu de faire des déclarations à l'aveuglette maintenant.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA QUESTION DES RESSOURCES MARINES DU PLATEAU CONTINENTAL—L'OPPORTUNITÉ DE MESURES UNILATÉRALES DE CONSERVATION

M. Walter C. Carter (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Puisque la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer a refusé d'accepter la position du Canada à propos de la conservation et de la gestion de nos ressources marines en bordure du plateau continental, le secrétaire d'État peut-il nous dire ce que le gouvernement compte faire pour protéger la pêche contre le pillage auquel s'adonnent toujours des chalutiers étrangers?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Le député a tort de dire qu'aucun progrès n'a été réalisé alors qu'il y a un consensus sur la limite de 200 milles. Le gouvernement canadien continue à essayer d'imposer ses opinions dans le contexte de la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer.

M. Carter: A propos de ce que vient de dire le secrétaire, la Conférence du droit de la mer n'a pratiquement amené aucun changement à la situation. Puis-je adresser ma question au premier ministre? Peut-il nous dire s'il a l'intention de remplir l'engagement qu'ont pris deux de ses ministres au cours de la campagne électorale, à savoir que le Canada prendrait au besoin des mesures unilatérales pour préserver ses ressources marines?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Il faudrait que je vérifie les termes exacts employés par les ministres. Je suppose que les mots clés sont «au besoin». Je puis toutefois garantir au député que l'attitude du gouvernement est celle qu'a exposée le secrétaire d'État aux

Questions orales

Affaires extérieures: nous n'envisageons pas de prendre des mesures unilatérales. Nous essayons de modifier le régime des lois internationales au moyen d'un accord entre les divers pays du monde et nous espérons y parvenir. Le député se rappelle sans doute que l'on avait déjà pris des mesures en ce sens lors de la mise en vigueur de la loi relative à la pollution dans l'Arctique. Nous étions au premier plan dans ce domaine en veillant, par une loi, à ce que la pollution des mers n'endommage pas les États côtiers et nous continuerons dans cette voie tout en évitant, par tous les moyens possibles, de sembler prendre des mesures unilatérales.

M. Crouse: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège, devant la réponse donnée il y a quelques instants par le premier ministre. Répondant au député de Saint-Jean-Ouest, il a dit que le gouvernement n'avait pas l'intention de prendre des décisions unilatérales dans le domaine régi par la Conférence sur le droit de la mer. Cependant, le *Evening Telegram* du 24 juin rapporte que le ministre de l'Expansion économique régionale a dit, à titre non officiel, que le Canada prendrait des décisions unilatérales pour s'assurer le contrôle du plateau continental qui s'étend au large de ses côtes, si les négociations en cours de la Conférence sur le droit de la mer ne nous étaient pas essentiellement favorables. Devant cette déclaration, monsieur l'Orateur, je me demande quelle est la position du Canada au sujet du contrôle du plateau continental, question de première importance pour les pêcheurs de l'Atlantique.

M. l'Orateur: A l'ordre. Sauf le respect que je dois à l'honorable député, je doute fortement de la validité de la question de privilège, même si l'honorable député veut mettre en lumière une différence entre les déclarations ou opinions de quelques ministres de la Couronne. C'est évidemment un sujet sur lequel il serait justifié d'interroger le premier ministre au moment opportun.

* * *

[Français]

LA POLLUTION

L'ACCIDENT QUI A ENTRAÎNÉ UN DÉVERSEMENT DE MAZOUT SUR LES CÔTES DU NOUVEAU-BRUNSWICK—LES MESURES VISANT À PRÉVENIR LA CONTAMINATION

M. Albert Bécharde (Bonaventure-Iles-de-la-Madeleine): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre des Transports.

Peut-il dire si son ministère a pris toutes les mesures qui s'imposaient à la suite de l'accident malheureux survenu au pétrolier *Golden Robin*, à l'entrée du port de Dalhousie au Nouveau-Brunswick, le 30 septembre dernier, et qui causa l'écoulement d'environ 1,000 barils d'huile dans les eaux de la baie des Chaleurs, ce qui a entraîné la pollution non seulement de ces eaux, mais aussi des plages magnifiques de ma circonscription, du côté québécois de la baie des Chaleurs, et a causé certains dommages aux agrès de pêche?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, nous avons mis tout en œuvre pour essayer de circonscrire le désastre. Environ 35,000 gallons d'huile ont été répandus. A l'heure actuelle, 13,000 ont été réabsorbés grâce aux diverses techniques que nous avons mises au point. Aussi nous tenons-nous en constante communication avec les gens de l'endroit. A mon avis, les pêcheurs, les municipalités intéressées, tout le monde est informé des choses que nous faisons et, jusqu'à présent,

Questions orales

enfin, tout le monde semble bien satisfait du travail qui est effectué.

* * *

[Traduction]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LE PROJET D'ACCROISSEMENT DES EXPORTATIONS DE PRODUITS MANUFACTURÉS À DESTINATION DU JAPON

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. Dans ses récents entretiens avec le premier ministre Tanaka du Japon, a-t-il pu le convaincre de permettre au Canada d'augmenter la proportion de produits manufacturés de ses exportations au Japon qui n'est à présent que de 1.7 p. 100, compte tenu du fait que plus de 70 p. 100 des exportations japonaises au Canada sont des produits manufacturés, produits qui, comme chacun sait, sont générateurs d'emplois?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): C'est là l'essence même d'une partie de nos entretiens. Nous nous préoccupons de ce problème et c'est en partie pour le résoudre que nous avons prévu cette rencontre. Ce sera un sujet de discussion constant entre les deux pays. Naturellement, ni le gouvernement du Canada ni celui du Japon ne contrôlent directement toutes les entreprises dans leur pays respectif; ce qu'il faut faire, c'est veiller à ce que le commerce et les investissements évoluent dans la bonne direction, et pour cela, il faut des échanges continuels entre les gouvernements, surtout entre les ministres du commerce des deux pays.

M. Hees: Le premier ministre refuse de répondre à ma question, et il est évident qu'on n'a rien fait à ce propos. Puis-je, alors, lui demander pendant combien de temps le gouvernement entend se contenter d'un Canada coupeur de bois et producteur de minerai de fer qui alimente les usines japonaises au lieu de chercher l'équilibre des échanges de produits manufacturés entre les deux pays?

M. Trudeau: Malheureusement, il semble que je sois incapable de donner des réponses satisfaisantes au député. Je vais essayer de répondre à sa deuxième question: pendant combien de temps resterons-nous des coupeurs de bois? D'après mon parti, nous ne sommes pas des coupeurs de bois; c'est bien plutôt l'opinion du parti de l'honorable député.

M. Hees: Même si seulement 1.7 p. 100 de nos exportations se compose de produits manufacturés?

* * *

[Français]

LA GENDARMERIE ROYALE

L'ENQUÊTE SUR LES PRÉTENDUS AGISSEMENTS IRRÉGULIERS DE CERTAINS AGENTS—L'ATTITUDE DU MINISTRE

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, je désire poser une question au solliciteur général.

Étant donné les agissements compromettants ou tout au moins fort équivoques de certains membres de la Gendarmerie royale du Canada depuis quelque temps, le ministre dirait-il s'il a ordonné une enquête à ce sujet, et quelles mesures il entend prendre?

[M. Marchand (Langelier).]

[Traduction]

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): On ne saurait dire à quels incidents le député fait allusion. Nous avons institué une enquête sur deux affaires durant l'été. Nous avons établi une commission présidée par le juge Marin de la Commission de réforme du droit pour examiner comment la Gendarmerie royale discipline ses agents; au cours de la même enquête, nous examinons comment elle reçoit et règle les plaintes de la population.

● (1140)

[Français]

M. Matte: Je désire poser une question supplémentaire monsieur le président.

Afin de renseigner la population de façon adéquate sur le fait qu'un membre de l'escouade spéciale anti-émeute en particulier semble être responsable de la pose d'une bombe, le ministre fera-t-il une enquête complète afin de découvrir jusqu'où des membres de la Gendarmerie royale du Canada auraient agi comme agents provocateurs non seulement au sein de la pègre mais particulièrement au sein du FLQ de 1963 à 1970?

[Traduction]

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, c'est tout à fait à l'encontre de la politique de la Gendarmerie royale canadienne que de se servir de ses membres comme d'agents provocateurs. Dans le cas mentionné par le député, l'individu en question avait été congédié par la Gendarmerie pour cinq raisons différentes. Il pouvait interjeter appel, mais il n'a pas profité de l'occasion dans les délais prescrits.

* * *

LES TRANSPORTS

LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT QUANT À L'ABANDON D'EMBRANCHEMENTS FERROVIAIRES ET AU BLOCAGE DU TARIF-MARCHANDISES

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, comme le passage concernant les transports, dans le discours du trône, est quelque peu vague et ne donne qu'une idée générale, j'aimerais savoir ce que le gouvernement compte faire au sujet des futurs abandons d'embranchements ferroviaires, étant donné que les restrictions à cet égard expireront à la fin de l'année. Comme le blocage uniforme du tarif-marchandises doit également prendre fin bientôt, le gouvernement songe-t-il à établir des directives ou a-t-il entamé des entretiens avec les compagnies ferroviaires pour l'établissement de normes équitables, afin de restreindre quelque peu les énormes hausses de tarif prévues?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je n'en suis pas certain mais je pense qu'il est de notoriété publique que je m'entretiendrai avec les ministres des Transports des provinces de l'Ouest aux environs du 20 octobre et que ces deux questions seront à l'ordre du jour. Avant de faire un rapport au cabinet, j'aimerais en discuter préalablement avec les ministres de l'Ouest pour que nous sachions exactement à quoi nous en tenir à ce sujet.